

ARRETE DU Président

Portant délégation de signature à Mme LEFEVRE Mélanie

Le Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,
VU la délibération n° 61-2020 du 10 juillet 2020 portant élection du Président ;
VU l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la CCPAVR

Considérant le rôle spécifique service financier, support essentiel pour le fonctionnement et la bonne administration des services opérationnels

Considérant l'activité desdits services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

Considérant la position occupée par Mme LEFEVRE Mélanie au sein du service de la Direction des Finances.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à LEFEVRE Mélanie, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, sous l'autorité du Président pour :

- La signature des bons de commande dans la limite d'un montant de 500 €,

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

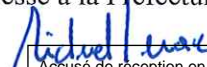
- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
- Madame LEFEVRE Mélanie, titulaire de la présente délégation

PONT-AUDEMER, le 16 juin 2022

Le Président

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux


Michel Houx
Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220616-726-RR
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception, préfecture : 18/07/2022
